

CONTRAT DE LOCATION

DE LA MAISON SCOUTE

ENTRE : **LE GROUPE SCOUT DE SAINT-BASILE-LE-GRAND**, 125 rue Bella Vista, Saint-Basile-le-Grand, Québec J3N 1L1 représenté par **Michel Clavette**, le locateur, ci-après appelé « **Le Groupe Scout** »
D'UNE PART,

ET : Nom : _____ Prénom : _____ ,
responsable de la location (locataire), ci-après appelé l'utilisateur de la maison, **D'AUTRE PART.**

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Adresse : _____

Pour (type d'événement) : _____

Date de l'événement : _____

Pour le tarif de : _____ Dépôt : _____ (non remboursable) Balance : _____ payé no c

CONDITIONS D'UTILISATIONS

- B.1 L'utilisateur de la maison s'engage à laisser les lieux dans un état propre et bien rangé. Dans le cas où la maison n'aurait pas été entretenue convenablement après une location, des frais de 75 dollars seront facturés au locataire fautif. Le locataire sera tenu responsable de tout dommage causé à la Maison scoutie s'ils ont été causés pendant la tenue d'une activité du locataire. La réparation des dommages sera à la charge du locataire. Les modalités des réparations sont laissées à l'entière discrétion du locateur.
- B.2 Aucun ruban adhésif et aucune fixation autre que celle déjà installée ne doivent être utilisés.
- B.3 La consommation d'alcool est permise moyennant un permis approprié émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec disponible au <https://goo.gl/kNOPSQ>. Ce permis doit être affiché bien en vue.
- B.4 L'interdiction de fumer dans la maison doit être respectée par l'utilisateur de la maison.
- B.5 Le Groupe Scout ne peut être tenu responsable de matériel perdu ou détérioré laissé sur place par l'utilisateur de la maison.
- B.6 Le Groupe Scout ou l'utilisateur de la maison peuvent mettre fin à cette entente en tout temps sur simple préavis écrit de 3 semaines.
- B.7 Un dépôt pour réservation est exigé et est non remboursable.
- B.8 Un membre du Groupe Scout peut entrer chercher ou ranger du matériel (départ ou retour de camp) discrètement.
- B.9 Le 25e Groupe Scoutie de Saint-Basile-le-Grand ne peut être tenu responsable d'annulation de réservation pour cas de force majeure et hors de notre contrôle.

Signé à Saint-Basile-le-Grand, ce _____ e jour du mois de _____ 20 _____.

Locataire _____

Locateur _____ pour le 25e Groupe Scout Saint-Basile-le-Grand